



Preavis de départ suite résiliation de bail

Par **Ben62**, le **09/01/2014** à **12:10**

Mon bail a été résilié par décision de justice il y a un an pour défauts de paiement 13 loyers impayés

la situation a été régularisée dans la totalité et depuis 1 an je m'acquies de mon loyer régulièrement

Le bail n'a pas été résigné sur mes quittances il est indiqué indemnités d'occupation...

Dois-je un préavis si je souhaitais quitter cette maison

Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **09/01/2014** à **19:07**

Bonjour,

Non, pas de préavis puisque vous n'êtes plus locataire mais occupant sans droit ni titre.